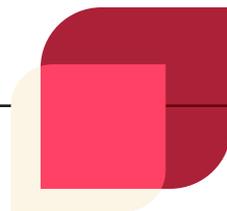


# TAXE DE SÉJOUR

## TARIFS ET TAUX APPLICABLES

SUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GRAND LANGRES - **VERSION MISE À JOUR - 2025**



Les taux sont indiqués pour l'année en cours et, s'ils sont déjà votés, pour l'année à venir.

### Catégories d'hébergement - 2025

### TARIFS ou TAUX à appliquer par personne et par nuitée

Types et catégories d'hébergement	Commnauté de Communes	Département	TOTAL
Palaces	3,64 €	0,36 €	4,00 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	1,18 €	0,12 €	1,30 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	1,10 €	0,11 €	1,21 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	0,92 €	0,09 €	1,01 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,76 €	0,08 €	0,84 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidence de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambre d'hôtes, auberges collectives	0,60 €	0,06 €	0,66 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,60 €	0,06 €	0,66 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €	0,02 €	0,22 €
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air	2,00 %	0,20 %	2,20 %*

\* Plafonné à 1,21€ par personne et par nuitée

\*\* Pour la méthode de calcul, se référer à la page 6 du Guide pratique – Taxe de séjour.